

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de révision du PLU de SAINT-JEAN-EN-ROYANS

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU de la commune de ST-JEAN-EN-ROYANS qui a pour objectif les 3 points suivants :

- Retrouver une dynamique pertinente avec le statut de bourg centre de Saint Jean en Royans
- Promouvoir un développement préservant les équilibres locaux et limitant la consommation d'espace
- Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères et architecturales de la commune, protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers, préserver les continuités écologiques et les ressources naturelles.

L'enquête est ouverte pour une durée de **33 jours**, du **5 décembre 2022** au **6 janvier 2023** inclus.

Madame Elodie GRASSOT, exerçant la profession d'agent de la fonction publique territoriale a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de ST-JEAN-EN-ROYANS aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du **5 décembre 2022** au **6 janvier 2023** inclus **du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.**

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.saint-jean-en-royans.fr/>. Environnement et Habitat / P.L.U – « Dossier soumis à enquête publique – Révision du PLU »

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de ST-JEAN-EN-ROYANS - Place de l'Hôtel de Ville - 26190 ST-JEAN-EN-ROYANS),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquetepubliquesaintjeanenroyans@gmail.com

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante <http://www.saint-jean-en-royans.fr/> Environnement et Habitat / P.L.U – « Dossier soumis à enquête publique – Révision du PLU »

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- **Lundi 5 décembre 2022 de 9h30 à 12h**
- **Samedi 10 décembre 2022 de 10h à 12h**
- **Mercredi 21 décembre 2022 de 14h30 à 17h**
- **Vendredi 6 janvier 2023 de 9h à 11h30**

Il est précisé que le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, qui est comprise dans le rapport de présentation figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables à la mairie de ST-JEAN-EN-ROYANS aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse <http://www.saint-jean-en-royans.fr/> Environnement et Habitat / P.L.U – « Dossier soumis à enquête publique – Révision du PLU » et à la préfecture de La Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de révision pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la révision du PLU de ST-JEAN-EN-ROYANS.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire ou Damien FERLIN maire-adjoint en charge de l'urbanisme. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire.